



Projet d'Appui à la Transition Agroécologique en Afrique de l'Ouest

Un projet de la CEDEAO financé par



Et mis en œuvre sous la coordination de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA)

Avec l'assistance technique du consortium



iram



83, Rue de la Pâture, (Super Taco)
01 BP 4817 Lomé - Togo
+ 228 22 21 40 03 · araa@araa.org

www.araa.org



1. Contexte

Dans le contexte actuel de changement et de variabilité climatique, la mise à l'échelle des techniques de production fondées sur l'approche agroécologique de l'utilisation des ressources (terres, eaux, flore, faune, etc.) offre une opportunité aux pays de l'Afrique de l'Ouest de relever le défi de la résilience face à l'insécurité alimentaire et aux déficiences nutritionnelles qui affectent les ménages pauvres. L'intensification agroécologique constitue de ce fait, la référence à la mise en œuvre par les exploitants de techniques et de pratiques agricoles et d'élevage qui valorisent les mécanismes biologiques pour une production accrue, durable et saine.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique agricole commune, ECOWAP, la CEDEAO, à travers son Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) basée à Lomé au Togo, et avec l'appui financier de l'Agence Française de Développement (AFD), accompagne les organisations nationales, régionales ou internationales dans le développement et la mise en œuvre de projets pilotes innovants de pratiques agroécologiques en faveur d'une amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest.



Le Projet d'Appui à la Transition Agroécologique en Afrique de l'Ouest (PATAE) fait partie intégrante de la mise en œuvre de cette politique agricole régionale commune. Il contribue aux efforts de la CEDEAO à stimuler le développement de pratiques innovantes qui optimisent la mobilisation des processus écologiques dans le domaine de la production agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest et ce, principalement dans les zones touchées par des problèmes de dégradation des terres agricoles, des conditions de pluviométrie et d'une dégradation des ressources naturelles.

2. Objectifs

L'objectif général du PATAE est d'accompagner la transition agroécologique en Afrique de l'Ouest afin de favoriser non seulement l'émergence, l'adoption et la diffusion de pratiques écologiquement intensives dans les exploitations familiales mais aussi l'adoption de modes de gestion et d'organisation favorisant cette adoption.

De façon spécifique, le PATAE met à la disposition des praticiens, des instances politiques et des institutions de coopération :

- d'une part, des références technico-économiques, sociales et environnementales concernant ces techniques agroécologiques et,
- d'autre part, des éléments d'analyse des freins et leviers pour leur développement, alimentant le dialogue entre acteurs, leurs réflexions et leurs décisions.

3. Composantes

Le PATAE est décliné en trois composantes comme suit :

Composante 1 : Appui à la transition agroécologique pour les acteurs locaux

L'objectif de cette composante est de mettre en place un dispositif d'appels à propositions de projets au cours du premier semestre de 2018, d'appuyer le montage des propositions en fonction des attentes des répondants, de sélectionner et de mettre en place au moins deux projets de terrain par pays ciblé. Par ailleurs, le projet met en place des appuis nécessaires/souhaités pour la bonne réalisation des projets sélectionnés (formations, visites d'échanges, démonstrations, actions pilotes, etc.) et des procédures de suivi-évaluation et de capitalisation internes aux projets.

Composante 2 : Echanges, capitalisation et contribution à l'élaboration de politiques publiques

Cette composante vise à mettre en place des dispositifs favorisant les échanges entre projets de terrain et examine les réseaux existants, les possibilités d'intégration de ces échanges dans un ou plusieurs réseaux en matière d'agroécologie. Elle identifie en outre, à partir des expériences concrètes des projets de terrain, des thématiques sur lesquelles une évolution des politiques publiques est nécessaire pour accompagner la transition agroécologique (cadre réglementaire de la gestion des ressources naturelles, commercialisation, dispositifs de formation et conseil agricole, etc.). L'animation de cadres de concertation nationaux et régionaux sur ces thématiques débouchera sur des plaidoyers et des recommandations pour les décideurs.

Composante 3 : Coordination et gestion

L'unité de coordination et de gestion du projet définit les procédures de travail pour l'ensemble des participants et organise le suivi-évaluation des projets de terrain (suivi-évaluation externe) et des cadres de concertation. Elle est chargée de mettre en place un comité de pilotage qui se réunira une fois par an avec possibilité de sessions extraordinaires à chaque fois que de besoin.

4. Stratégie de mise en œuvre

Bien que la stratégie de mise en œuvre du projet consiste à vulgariser des innovations techniques agroécologiques, elle vise d'abord et avant tout à accompagner la transition agroécologique que les producteurs auront décidé d'engager. Cet engagement peut être le fait de leur propre initiative mais également d'initiatives portées par des structures d'appui-conseil et de recherche-développement. De ce fait, les démarches et les niveaux d'intervention seront plus complexes que ceux relatifs aux transferts de technologies ou à la vulgarisation technique.



Quatre principes d'action sous-tendent cette stratégie de mise en œuvre :

- La participation et la responsabilisation des acteurs locaux (les agriculteurs, les organisations de producteurs, les collectivités locales, les opérateurs de filières), c'est à dire les principales cibles du projet, constituent une des bases des interventions du projet,
- Les démarches d'appui aux producteurs et aux acteurs locaux (échelle village, commune ou filière) doivent être diversifiées et complémentaires. Au-delà des approches les plus couramment mises en œuvre (formation, champs écoles, démonstration, etc.), il conviendra de mobiliser des méthodes originales de conseil à l'exploitation, d'appui à la concertation et, si besoin, de systèmes alternatifs de commercialisation,
- L'action collective devra non seulement poursuivre les efforts de co-conception des innovations, mais aborder également les dispositifs et démarches favorisant leur adoption (cadre de concertation pour la gestion des espaces et des ressources naturelles, mesures incitatives pour lever certaines contraintes, etc.),
- La capitalisation des acquis obtenus ainsi que les leçons tirées des réussites et des échecs feront l'objet de produits divers facilitant les échanges au niveau local, national et régional. Cette capitalisation et ces échanges fourniront des éléments utiles aux décideurs pour faire évoluer les politiques publiques.

Le PATAE apporte son soutien financier et méthodologique à des opérateurs de développement associés à des collectifs de producteurs qui s'engagent dans la transition agroécologique sur la base d'acquis déjà obtenus. Ces opérateurs peuvent être des ONG, des structures publiques ou privées de conseil, des chercheurs, des acteurs de l'aval, etc.

Un rapport de synthèse des études de terrain, complété par d'autres expériences documentées dans la sous-région sera élaboré pour être décliné en deux produits de capitalisation qui seront diffusés au terme du projet :

- un document de capitalisation à destination des praticiens du développement agricole et,
- une note synthétique alimentant le dialogue et le plaidoyer à l'endroit des instances politiques de la région et des bailleurs de fonds.

A terme, les résultats de ce travail de capitalisation permettront une meilleure prise en compte de ces techniques agroécologiques innovantes et de leurs conditions de développement dans les politiques publiques et les dispositifs d'appui aux agriculteurs pour renforcer la capacité de résilience des familles paysannes.



5. Couverture géographique, durée, financement et partenaires techniques de mise en œuvre

D'une durée de quatre ans (2018-2021), le PATAE couvre pour le moment la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Mali, le Sénégal et le Togo avec possibilité d'extension aux autres pays de l'Afrique de l'Ouest. Il est financé par l'AFD à hauteur de 8 millions d'euros avec un cofinancement de 960 mille euros de la CEDEAO et mis en œuvre sous la coordination de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) avec l'assistance technique de l'Association des Vétérinaires Sans Frontière (AVSF), l'Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement (IRAM) et l'Institut Africain pour le Développement Economique et social (INADES FORMATION).

6. Résultats et effets directs attendus

Les résultats et effets directs attendus du PATAE sont entre autres :

Au niveau de la composante 1 :

- la validation par les collectifs de producteurs partenaires des projets des innovations agroécologiques qu'ils ont testées en vraie grandeur et/ou en parcelles de démonstrations,
- l'identification et la mise en œuvre de mesures d'accompagnement favorisant l'adoption de ces innovations,
- l'enrichissement des savoirs des producteurs par l'apprentissage dans leur exploitation et les échanges entre pairs,

- l'amélioration du référentiel technique pour la conduite écologiquement intensive des systèmes de culture et d'élevage,
- des synergies entre les différentes composantes des agroécosystèmes (agriculture et élevage, arbre et cultures annuelles, cultures pluviales, cultures irriguées sur de petites surfaces),
- des systèmes de production plus résilients et en mesure de faire face au changement climatique.

Au niveau de la composante 2 :

- L'amélioration des connaissances sur les processus d'innovation en agriculture basés sur les principes de l'agroécologie,
- Le renforcement des savoirs et des capacités de réflexion et d'action des producteurs, des responsables d'OP, des cadres des structures d'appui-conseil et des décideurs,
- Le renouvellement des démarches d'appui-conseil (conseil technique, conseil d'exploitation, accompagnement des actions collectives),
- des mesures d'accompagnement favorisant la transition agroécologique,
- des nouvelles réglementations ou l'application des règles déjà adoptées par les Etats favorisant la transition agroécologique.







83, Rue de la Pâtur, (Super Taco)
01 BP 4817 Lomé - Togo
+ 228 22 21 40 03 · araa@araa.org
www.araa.org